



Syndicat Layon Aubance Louets (Siren : 200058352)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Bellevigne-en-Layon
Arrondissement	Angers
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	24/11/2015
Date d'effet	01/01/2016

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Dominique PERDRIEU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Zone du Léard
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49380 THOUARCÉ
Téléphone	02 41 97 80 80
Fax	
Courriel	contact@eau-layon-aubance.fr
Site internet	www.eau-layon-aubance.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	808 538
Densité moyenne	128,51

Périmètres

Nombre total de membres : 17

- Dont 10 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Denezé-sous-Doué (214901217)	482
49	Doué-en-Anjou (200065225)	11 356
49	Gennes-Val-de-Loire (200075547)	8 831
49	Les Ponts-de-Cé (214902462)	13 354
49	Louresse-Rochemenier (214901829)	888
49	Mûrs-Erigné (214902231)	5 743
49	Saint-Macaire-du-Bois (214903023)	458
49	Soulaines-sur-Aubance (214903387)	1 456
49	Tuffalun (200058949)	1 798
49	Vaudelnay (214903643)	1 165

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
49	CA Agglomération du Choletais (200071678)	CA
79	CA du Bocage Bressuirais (200040244)	CA
49	CA Mauges Communauté (200060010)	CA
49	CA Saumur Val de Loire (200071876)	CA
79	CC du Thouarsais (247900798)	CC
49	CC Loire Layon Aubance (200071553)	CC
49	CU Angers Loire Métropole (244900015)	CU

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Par substitution
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
A la carte : La compétence a été conservée par : Mauges Communauté, Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, CA Saumur Val de Loire, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de Communes du THOUARSAIS, CA Agglomération du Choletais, CC Loire Layon Aubance
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
A la carte : La compétence a été conservée par : Mauges Communauté, Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, CA Saumur Val de Loire, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de Communes du THOUARSAIS, CA Agglomération du Choletais, CC Loire Layon Aubance

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, Mauges Communauté, CA Saumur Val de Loire, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de Communes du THOUARSAIS, CA Agglomération du Choletais, CC Loire Layon Aubance

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

A la carte : La compétence a été conservée par : Mauges Communauté, Les Ponts-de-Cé, Soulaines-sur-Aubance, Dénezé-sous-Doué, Gennes-Val-de-Loire, Mûrs-Erigné, Saint-Macaire-du-Bois, CC Loire Layon Aubance, Tuffalun, Vaudelnay, Louresse-Rochemenier, Doué-en-Anjou, CA Agglomération du Choletais

- Autres actions environnementales

- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement) : - lutte contre la pollution hors assainissement (6° de l'article L. 211-7 du CE) - protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (7° de l'article L. 211-7 du CE) - exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants -10° de l'article L. 211-7 du CE) - mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (11° de l'article L. 211-7 du CE)

A la carte : La compétence a été conservée par : Les Ponts-de-Cé, Soulaines-sur-Aubance, Dénezé-sous-Doué, Gennes-Val-de-Loire, Tuffalun, Vaudelnay, Louresse-Rochemenier, Doué-en-Anjou, CA Agglomération du Choletais, Mûrs-Erigné, Saint-Macaire-du-Bois, CC Loire Layon Aubance

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)